



**ASSOCIATION POUR LA GESTION DES RESTAURANTS  
DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
18 avenue Léon GAUMONT – Valmy 141  
75977 PARIS CEDEX 20  
Télécopie : 01.57.53.23.50

**N° IDENTIFICATION TVA** : FR 85 328 139 837 00475 - **N° SIRET** : 328 139 837 00475 - **N° URSSAF** : 965 28000 990 0003 011

PARIS - **Code APE** : 5629 B

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE L'AGRAF DU 25 JUIN 2015**

**Le 25 juin 2015 à 9h30, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AGRAF s'est réunie sous la présidence de Monsieur GAUTIER.**

Etaient présents :

Membres avec voix délibérative:

Personnalités qualifiées :

M. Bertrand GAUTIER, président,  
M. Michel BISOU, trésorier,  
M. Éric ROBINNE, directeur général de l'ASPP,  
M. Christophe GUILLEMOT, directeur général de la fondation d'Aguesseau.

Représentants de l'Etat, membre de droit:

Mme Marielle SCHOTT, Direction des ressources humaines de l'Administration centrale, SG.  
Mme Muriel MEYER, Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,  
M. Alain VIEL, Direction Générale des Finances Publiques,  
M. Philippe LATASTE, Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects,  
M. Ludovic FOUQUET, Direction Générale des Entreprises.

Représentants des usagers des MEF:

Mme Agnès BRAUNSHAUSEN, SOLIDAIRES aux Finances,  
Mme Christine BORG, SOLIDAIRES aux Finances,  
M. Marc VEYRAT, SOLIDAIRES aux Finances,  
M. Baptiste ALAGUILLAUME, SOLIDAIRES aux Finances,  
Mme Dominique CRASPAIL, SOLIDAIRES aux Finances,  
Mme Fabienne JANNEAU, CGT,  
M. Didier LAPLAGNE, CGT,  
M. Sébastien LE RAY, CGT,  
M. Philippe GRASSET, FO Finances, vice-président,  
Mme Solange SAIDI, FO Finances,  
M. Olivier JACQUET, FO Finances,  
M. François CHENU, CFDT,  
M. Alain CHENE, CFTC-UNSA.

Présidents de CDAS:

M. Gérard GAULLIER, président du CDAS de la Seine et Marne.

Représentants des usagers extérieurs:

Mme Agnès BACQUE, Conseil d'Etat.

Membres avec voix consultative:

Représentants des salariés de l'AGRAF:

M. Djibril SALL, AGRAP Réaumur,  
M. Cédric DUPUY, AGRAP Palikao.

Invités:

M. Christophe MARMIN, directeur général des services,  
M. Jean-Claude TANT, directeur général adjoint,  
Mme Rahima BELBOUAB, directrice des ressources humaines,  
M. Sébastien CRIBIER, directeur des services financiers et de la clientèle,  
M. Bernard CASSAGNERES, directeur de la production,  
Mme Charlène PORTIER, responsable du service HQSE,  
M. Joël FUSIL, Commissaire aux Comptes.

Après avoir constaté que le quorum est réuni, **Monsieur GAUTIER** rappelle que des pouvoirs ont été donnés par **9** membres de l'Assemblée Générale absents:

- **Mme MULLER**, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à M. VIEL.
- **M. RIVIERE**, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à M. LATASTE.
- **M.DELACHANAL**, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à M. LATASTE.
- **Mme HELLEBOID**, représentant de l'Etat qui donne pouvoir à Mme SCHOTT.
- **M. AUDINET**, personnalité qualifiée qui donne pouvoir à M. GAUTIER.
- **Mme DANNA**, président de CDAS qui donne pouvoir à M. GAULLIER.
- **M.IANNUCCI**, président de CDAS qui donne pouvoir à M. GAULLIER.
- **M. BRETON**, représentant des usagers extérieurs qui donne pouvoir à Mme BACQUE.
- **Mme GARCIA**, représentant des usagers qui donne pouvoir à Mme JANNEAU.

**Monsieur LATASTE** de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et **Madame JANNEAU**, représentant des usagers des ministères économiques et financiers issu de la CGT sont désignés secrétaires de séance.

**Monsieur GAUTIER** souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de l'AG.

Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2014;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2014;
3. Election du Comité de direction
4. Présentation du rapport de gestion 2014 et perspectives 2015;
5. Présentation du bilan social 2014;
6. Présentation des comptes 2014;
7. Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2014;
8. Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2014;
9. Décision d'affectation du déficit dégagé au titre de l'exercice au poste «*Résultats sous contrôle de tiers financeurs*»;
10. Rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article 612-5 du Code du Commerce et vote d'une résolution relative à ces conventions;
11. Questions diverses.

**Monsieur GAUTIER** donne la parole aux participants pour d'éventuelles déclarations liminaires.

**Monsieur VEYRAT** fait une déclaration liminaire in extenso:

*«Monsieur le Président,*

*Depuis l'autonomisation de l'AGRAF au mois de mai 2007, SOLIDAIRES FINANCES n'a eu de cesse de demander la transparence dans la gestion de l'association dans tous ses aspects, n'a eu de cesse de demander des explications justifiées tant sur les postes du bilan que sur les postes du compte d'exploitation, n'a eu de cesse d'interpeller la Sous Direction pour qu'elle respecte les termes de la convention d'objectifs et de moyens signée avec les associations dont l'AGRAF notamment sur les versements des acomptes de la subvention dont le retard est préjudiciable à son bon fonctionnement.*

*Le montant de la subvention versée à l'AGRAF et les dates de versement des acomptes sont stipulés dans la convention triennale signés avec la tutelle. Les variations de son montant au cours de cette période, doivent faire l'objet d'avenants successifs dont SOLIDAIRES FINANCES demande la communication dans le cadre de la transparence de la gestion de l'association et de l'information des représentants des usagers.*

*Nous aimerions ainsi savoir si un avenant à la convention en cours signé par le CBCM le 21 avril dernier a été communiqué à l'association et, si oui, en avoir connaissance dès aujourd'hui pour savoir d'une part le montant de la subvention exacte et définitive versée à l'AGRAF et le montant du loyer qui va lui être demandé pour 2015, puisque les perspectives 2015 sont à l'ordre du jour.*

*SOLIDAIRES FINANCES demande l'abandon du loyer mis à la charge des associations. La tutelle doit renégocier ce loyer exorbitant.*

*Il ne faut plus faire dans l'à peu près, faire passer des remboursements de travaux pour un complément de subvention sans le préciser dans un avenant ou se faire financer par une autre association, l'ALPAF en l'occurrence, ce qui est à la limite de la légalité, pour réduire partiellement un déficit. L'AGRAF doit avoir en propre les moyens de fonctionner sans faire appel à de tels artifices.*

La situation financière de l'AGRAF est délicate avec un déficit affiché en 2012 de plus de 1M€, en 2013 un déficit encore plus élevé de 1.46M€ et en 2014 un déficit de 1.56M€. SOLIDAIRES FINANCES est d'autant plus inquiet sur l'avenir de l'AGRAF quand on relève la situation de l'actif réalisable et disponible qui diminue de moitié entre le réalisé 2012 de 19,6M€ et le prévisionnel 2014 qui s'élève à 10,7M€.

SOLIDAIRES FINANCES ne peut que s'inquiéter gravement sur le montant de la subvention de fonctionnement qui s'élevait à plus de 10M€ en 2007 et qui n'est plus que de 5,9M€ avec une reprise PCA de 2,6M€ en 2013, alors même qu'en 2014 on observe une stagnation de la subvention globalement identique à l'année précédente et un déficit beaucoup plus important.

Au-delà de ces résultats, SOLIDAIRES FINANCES constate l'état alarmant de la trésorerie de l'association qui dispose d'un fond de roulement qui s'élevait à 6,8M€ en 2012 et qui n'est plus que de 3,78M€ en 2014 ; l'état de la trésorerie est tout aussi préoccupant. Elle est passée de 19M€ en 2012 à 11,76M€ en 2014.

Compte tenu de la situation de la trésorerie, des déficits qui perdurent et des charges supplémentaires supportées par l'AGRAF, Monsieur le Président, que comptez-vous faire, quelle stratégie voulez-vous mettre en place, quelle politique entendez-vous mener pour assurer la pérennité de l'AGRAF, aujourd'hui menacée? Quelles démarches comptez-vous entreprendre vis-à-vis de la tutelle pour qu'elle donne une subvention à hauteur des besoins, la restauration collective n'est-elle pas une priorité de l'action sociale du Ministère?

SOLIDAIRES FINANCES partage cette inquiétude sur l'avenir de l'association avec les personnels de l'AGRAF.

Sur la gestion RH de l'association, SOLIDAIRES FINANCES a relevé, avec l'arrivée du nouveau Directeur Général des Services, une avancée significative tant dans la gestion des personnels et leur relation avec le siège que dans l'amélioration des relations avec les représentants des usagers. Mais tout n'est pas encore gagné car on parlait de bien loin au regard de l'audit réalisé récemment.

L'AGRAF doit regagner et refidéliser rapidement ses usagers, l'AGRAF doit redorer son blason en faisant une politique active de communication tant vis-à-vis de ses personnels que des usagers.

SOLIDAIRES FINANCES estime que l'AGRAF est sur la voie du renouveau avec la dernière enquête de satisfaction qui a révélé une amélioration par rapport aux deux enquêtes précédentes, avec les conclusions qui ont été tirées de l'audit social avec la mise en place de la charte RH et de standards de qualité de service.

Sur l'activité de l'AGRAF, au cours de la dernière AG, un bilan de la nouvelle offre avait été promis mais nous n'avons eu aucun document préparatoire à l'AG sur ce point. De même les perspectives 2015 sont indiquées dans l'ordre du jour sans que nous ayons de documents de synthèse. En dernier lieu, SOLIDAIRES FINANCES réclame la tenue d'un GT tarif pour remettre à plat la grille tarifaire dans la mesure où les propositions de SOLIDAIRES FINANCES sur une refonte globale de la grille n'ont pas été satisfaites jusqu'à présent.

Sur l'examen des comptes annuels, nous y reviendrons dans le détail au cours de l'AG. Dans un premier temps, nous relèverons ce qui nous semble une anomalie sur le coût unitaire des caisses enregistreuses qui selon les sites varie du simple au triple.

SOLIDAIRES FINANCES exige que l'AGRAF puisse assurer de manière pérenne sa mission de fournir un service de restauration collective de qualité aux agents qui fréquentent les restaurants dont elle assure la gestion.»

Après avoir indiqué que la CGT partage largement les propos tenus par SOLIDAIRES, **Madame JANNEAU** fait une déclaration liminaire in extenso:

«Monsieur le Président,

Vous ne serez pas étonnés que la CGT rappelle cette fois encore son attachement à une restauration collective, proposée à des tarifs sociaux, au plateau composé d'un plat et deux périphériques.

Lors de l'AG de décembre dernier, notre organisation syndicale représentante des usagers s'est prononcée contre le projet de budget 2015 qui nous dessinait l'avenir bien sombre des plateaux repas à deux vitesses.

*Vous allez nous confirmer, c'est ce qui nous a été dit en groupe de travail, que la tendance de ces dernières années, qui s'est accentuée en 2014, de la baisse du nombre de repas, se poursuit encore début 2015. Ce malgré l'offre «plateau allégé», mise en place en «contrepartie» du gel de la grille tarifaire, ce qui pour la CGT est un échec quant à votre objectif de reconquête, exigé par la tutelle, et vient confirmer nos analyses. Nous y reviendrons très probablement d'ici la fin de l'année avec des éléments plus complets.*

*De même, Croq'AGRAF stagne, montrant ainsi le peu d'intérêt des usagers pour la restauration au rabais hors subventionnement. La CGT vous demande davantage de transparence quant à la gestion de ces points de vente, en particulier leur approvisionnement puisque les acquisitions de denrées ne sont pas identifiées dans les comptes alors que les «prestations sandwich» sont distinguées dans les produits.*

*En 2014, l'association affiche une baisse de fréquentation de 4,2%, mais la réalité est une baisse de 5,6% du nombre moyen de repas servis quotidiennement. Cette réduction des prestations induit baisse du chiffre d'affaires et réduction des effectifs : -4% (soit - 17 postes dont 12 CDD parmi les employés) ; toutefois étonnamment, le poste «charges de personnel» ne baisse que de 0,27%.*

*Nous rappelons la revendication de la CGT concernant la grille tarifaire : depuis la révision de la grille et l'alignement des tarifs 1 et 2 sur les fins de carrière de la catégorie C et du 1<sup>er</sup> grade de la catégorie A en 2012, vous avez systématiquement refusé de débattre d'une évolution visant la catégorie B, pour les indices compris entre 466 et 562, qui en l'absence de subvention interministérielle paye autant qu'un cadre A, voire A+ avec un montant de prime sans comparaison possible. Vous avez refusé de discuter d'une grille progressive pour les retraités dont l'absence permet à un directeur retraité de payer son repas au même tarif qu'un ancien agent de constatation, ou de service. Les retraités finances déjeunant à l'AGRAF doivent être bénéficiaires à part entière de l'action sociale ministérielle.*

*Le gel de la grille tarifaire après 10 ans d'augmentation continue ne peut nous faire passer ni la pilule du plateau allégé, ni celle du paiement du pain supplémentaire!*

*Qu'en est-il par ailleurs des projets de passage sous convention privée des restaurants Boucry, Beuret, Malakoff et Sand satellites de la cuisine centrale de Palikao? Est-il avéré que la nouvelle cuisine centrale d'IVRY ne pourra pas les fournir?*

*Qu'en est-il également de la création d'un restaurant AGRAF sur le site Argonne où l'administration ne semble pas avoir avancé d'un iota depuis plus de 3 ans?*

*En ce qui concerne le bilan social dont on a largement étudié le sujet en groupe de travail, quelques points:*

*En effet la politique RH s'est nettement améliorée avec l'arrivée du nouveau DGS mais après 2 ans d'amélioration, on constate quand même que le taux d'absentéisme recommence à se manifester en ce début d'année 2015, pour lequel nous aimerions avoir des éléments d'analyse même si ce n'est pas tout à fait le sujet du jour.*

*Le sujet formation a été évoqué où là aussi en progrès peut mieux faire comme on dit à l'éducation nationale et notamment sur les formations qualifiantes pour permettre et améliorer la promotion interne. Nous n'avons pas eu le temps d'évoquer les accidents de trajet qui connaissent quand même une augmentation (plus d'un tiers en 2014) on aimerait avoir quelques explications.*

*Par ailleurs comme l'a évoqué M. VEYRAT, même s'il nous a été indiqué que le projet de convention d'objectifs et de moyens qui est en cours de préparation pour les années futures devrait enfin prendre en compte un vœu unanime qui avait été voté au sein de cette AG, nous aimerions avoir des garanties de ce point de vue là pour qu'enfin les travaux qui sont normalement imputables au propriétaire, c'est-à-dire à la tutelle, ne soient pas déduits des comptes de l'AGRAF puisqu'en effet nous sommes assez inquiet sur la pérennisation de notre association de gestion des restaurants d'administration.*

*Sur cet aspect convention d'objectifs et de moyens, il serait assez intéressant qu'on puisse en discuter autour d'un groupe de travail.»*

**Monsieur JACQUET** fait une déclaration liminaire in extenso:

*«Monsieur le Président,*

*Comme nous vous le déclarions à l'occasion de l'AG voici exactement un an, l'exercice 2014 présente un déficit encore plus important que celui de l'année précédente. Encore une fois, la gestion de l'association n'est pas responsable de ce résultat, mais il ne peut manquer de nous interpellier et de nous inquiéter.*

*Encore une fois, le niveau de la subvention ministérielle en est la principale cause. Pour autant, la poursuite de la baisse du nombre de repas servis ne peut nous laisser indifférent.*

*Nous avons eu l'occasion d'en développer certaines causes lors de la présentation du budget, voilà dix-huit mois et malheureusement elles sont toujours d'actualité, à l'heure de la présentation du bilan de l'exercice 2014.*

- En priorité, la baisse des effectifs qui se poursuit dans toutes les directions,*
- L'augmentation des prix des repas (+2.6% en 2014), alors que la valeur du point d'indice est gelée depuis 5 ans,*
- Les horaires de travail de plus en plus contraints dans les services où la charge de travail ne cesse de croître avec toujours moins d'effectifs, ce qui ne permet plus aux agents de prendre le temps d'un déjeuner en restauration collective,*
- Les travaux tout au long de l'année 2014 sur les restaurants de Bercy, sans oublier ceux du restaurant Paganini et la fermeture en cours d'année du restaurant Commines ont également eu pour effet une déperdition notable d'usagers,*
- La baisse du nombre de stagiaires, due à celle du nombre de recrutements et à celle du nombre de formations continues,*
- Le temps d'attente aux caisses (aggravé fin 2014 par la mise en fonction de nouveaux appareils), critère qui est de plus en plus souligné comme rédhibitoire, l'enquête de satisfaction de fin d'année le souligne fortement.*

*Face à cette baisse constante depuis trois ans, notre Fédération vous demande si la pérennité de l'ensemble des restaurants n'est pas menacée à moyen terme.*

*D'ores et déjà, pouvez-vous nous indiquer si cette tendance négative se poursuit dans les premiers mois de 2015. Dans ce contexte, des interrogations existent sur le calendrier des travaux du restaurant Reuilly, sur l'implantation de la nouvelle cuisine centrale et ses satellites. De même, les projets de déménagement de l'INSEE auront-ils une incidence sur le maintien des deux restaurants à Malakoff ? Est-ce que le projet d'un restaurant sur le site «Argonne» est définitivement abandonné?*

*Bien que nous examinions les comptes 2014, pourriez-vous nous établir un premier bilan de la nouvelle offre mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> février 2015?*

*L'AGRAF ne pourra pas survivre avec un déficit permanent et des réserves qui s'érodent un peu plus chaque année. Dans le contexte de recherche d'économies budgétaires, c'est bien l'existence même d'une restauration collective intégrée dans une action sociale ministérielle qui est en danger.»*

**Monsieur GAUTIER** prend l'augmentation de la subvention, la poursuite des travaux de modernisation des restaurants (Reuilly) et la négociation de la prochaine convention pluri annuelle comme témoignages tangibles de la pérennité de l'association. Il insiste sur le fait que la situation financière de l'AGRAF n'est pas très préoccupante, son inquiétude portant davantage sur la poursuite de la baisse de la fréquentation qui se poursuit sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015 en dépit de la mise en place de la formule allégée. Il rappelle que la nouvelle offre, qui répond à un besoin, n'a jamais été présentée comme la panacée et qu'elle ne peut, en l'espace de 3 mois, résoudre tous les problèmes de fréquentation d'autant plus qu'il s'agit d'un phénomène général. Même s'il ne faut pas s'en satisfaire, il note toutefois que la combinaison de la formule allégée, du gel des tarifs et de la poursuite de la rénovation des restaurants a permis un léger infléchissement de la baisse de la fréquentation.

Il minimise les inquiétudes créées par un éventuel rétrécissement du champ d'action de l'AGRAF puisque la cuisine centrale d'Ivry qui se substituera à Palikao en septembre 2016, si les indications de calendrier de travaux sont exactes, doit permettre de maintenir l'ensemble des satellites. S'agissant du bâtiment de l'INSEE qui fera peut-être un jour l'objet d'une rénovation ou d'une opération, **Monsieur GAUTIER** indique n'être pas au fait de ces questions immobilières qui relèvent de l'INSEE et du Secrétariat Général.

**Monsieur GAUTIER** confirme qu'un avenant a bien été apporté à la convention d'objectifs et de moyens 2013-2015. Il souligne l'augmentation conséquente de la subvention accordée par la tutelle à l'AGRAF au titre de 2015 puisqu'elle a été portée à 11M€ intégrant une réserve de 8% (880K€). Il précise qu'un 1<sup>er</sup> versement de 4.7M€ a été reçu par l'AGRAF en mai dernier, légèrement en retard par rapport à l'échéance prévue mais la trésorerie de l'association encore largement abondante peut y faire face. Il ajoute que la subvention comporte le remboursement du loyer des locaux occupés par le siège à hauteur de 467K€ et après avoir rappelé que l'an passé c'était la tutelle qui avait assuré elle-même ce remboursement, il indique que le loyer fera l'objet d'une renégociation qu'il espère avantageuse par les services du Secrétariat Général.

Parce que l'avenant modifie de façon assez importante les règles de fonctionnement, **Monsieur VEYRAT et Monsieur ALAGUILLAUME** estiment qu'il aurait dû être communiqué à l'ensemble des membres de l'AG car le montant exact de la subvention apparaît sur le document tout comme la valorisation du loyer qui figure dans son annexe. **Monsieur GAUTIER** rappelle que le montant de la subvention apparaît dans le budget.

**Monsieur VEYRAT** explique que l'AGRAF est la seule association dont le montant de la subvention n'est pas identifié au PLF puisqu'elle est associée à la restauration collective de province. Ce n'est donc que par le biais de la convention et de ses avenants que le montant est connu. Il ajoute ne pas partager son optimisme quant au complément de subvention versé par la tutelle car ce dernier est loin de couvrir le déficit déclaré.

Bien que l'information ait été donnée, **Monsieur GAUTIER** ne voit aucune difficulté à ce que l'avenant leur soit transmis.

### **I – Approbation du procès-verbal de l'AGO du 26 septembre 2014.**

Les membres de l'Assemblée Générale n'ayant pas d'observation à faire sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui leur est soumis, **Monsieur GAUTIER** propose de se prononcer sur une résolution, dont il donne lecture : *«L'Assemblée Générale de l'AGRAF, réunie le 25 juin 2015, approuve en l'état le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2014.»*

**La résolution est approuvée à l'unanimité.**

### **II – Approbation du procès-verbal de l'AGO du 11 décembre 2014.**

Les membres de l'Assemblée Générale n'ayant pas d'observation à faire sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui leur est soumis, **Monsieur GAUTIER** propose de se prononcer sur une résolution, dont il donne lecture: *«L'Assemblée Générale de l'AGRAF, réunie le 25 juin 2015, approuve en l'état le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2014.»*

**La résolution est approuvée à l'unanimité.**

### **III – Election du Comité de direction.**

**Monsieur GAUTIER** rappelle que le règlement intérieur de l'association cale le mandat des membres du Comité de direction sur celui des représentants des personnels, raison pour laquelle il convient aujourd'hui de renouveler le comité de direction dans ses fonctions de trésorier, vice-président et de président.

**Monsieur GRASSET** propose de définir les modalités pratiques de l'élection en rappelant que lors des dernières élections, les représentants des usagers ne s'étaient pas exprimés quant à l'élection d'un représentant de l'Administration et qu'il n'est pas nécessaire de s'entourer du formalisme du vote à bulletin secret prévu par le règlement intérieur de l'AGRAF si les participants en conviennent. L'élection peut alors se réaliser à main levée.

Les participants étant unanimes, **Monsieur GRASSET** demande à Monsieur GAUTIER s'il est candidat au poste de Président. **Monsieur GAUTIER** répond par l'affirmative.

Les représentants de l'Etat, les présidents de CDAS, les représentants des usagers extérieurs et les personnalités qualifiées votent en faveur de la candidature de Monsieur GAUTIER, tandis que les représentants des usagers issus des organisations syndicales s'abstiennent.

**Monsieur GAUTIER est élu président de l'AGRAF à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Il demande ensuite à Monsieur BISOU s'il est candidat au poste de Trésorier. **Monsieur BISOU** répond par l'affirmative.

Les représentants de l'Etat, les présidents de CDAS, les représentants des usagers extérieurs et les personnalités qualifiées votent en faveur de la candidature de Monsieur BISOU, tandis que les représentants des usagers issus des organisations syndicales s'abstiennent.

**Monsieur BISOU est élu trésorier de l'AGRAF à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Monsieur GAUTIER** demande à Monsieur GRASSET s'il est candidat au poste de Vice-Président. **Monsieur GRASSET** répond par l'affirmative.

Les représentants des usagers votent en faveur de la candidature de Monsieur GRASSET tandis que les représentants de l'Etat, le président de CDAS, les représentants des usagers extérieurs et les personnalités qualifiées s'abstiennent.

**Monsieur GRASSET est élu vice-président de l'AGRAF à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Monsieur GAUTIER** remercie les membres de l'Assemblée pour ce vote de confiance et indique être heureux de contribuer avec Monsieur GRASSET et Monsieur BISOU aux affaires de l'association.

#### **IV – Présentation du rapport de gestion 2014.**

**Monsieur GAUTIER** donne la parole à Monsieur MARMIN pour la présentation du rapport de gestion.

**Monsieur MARMIN** rappelle les principaux changements survenus au cours de l'année 2014:

- au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la grille a été impactée par une revalorisation des tarifs à hauteur de 2.61% conforme à l'augmentation du plafond de l'harmonisation tarifaire « ministérielle »,
- le nombre de restaurants en exploitation a fluctué au cours de l'année compte tenu de divers mouvements d'ouverture (Paganini en juin et Diderot en juillet) et de fermeture (Commines en septembre). Le coût de sa remise aux normes est estimé entre 750 à 900K€.
- l'AGRAF a poursuivi son programme d'investissements en renouvelant notamment certains matériels de cuisson ou de maintien en température (wok, fours, armoires chauffantes et plaques vitrocéramiques) en changeant 10 auto-laveuses et en modernisant son système d'encaissement (253K€), en procédant au remplacement de l'ensemble des caisses et en installant une nouvelle version du logiciel de gestion.

Pour répondre à une question posée lors du dernier GT, il indique que l'achat d'un four plus puissant pour Daumesnil s'est révélé nécessaire dans la mesure où les méthodes de préparation des repas ont été revues suite à la modification de la convention HDM qui prévoyait davantage de formules sandwich.

**Madame CRASPAIL** s'étonne que les 4 caisses enregistreuses de Daumesnil coûtent 27 920€ alors que les 5 de Malakoff coûtent 14 630€. **Monsieur MARMIN** explique que les écarts de prix constatés entre les restaurants s'expliquent par le type de matériel (les caisses dites normales coûtent 6 000€ pièce tandis que celles destinées à la cafétéria seulement 3 500€), la taille des établissements (le nombre de caisses diffère) et les achats d'équipement (switchs et box) à ajouter en fonction du site où le restaurant est implanté (Centrale ou DRFIP).

**Monsieur ALAGUILLAUME** rappelle que des erreurs ont été constatées à plusieurs reprises dans le détail des comptes (un 1 000€ pour un 10 000€ et vice-versa) raison pour laquelle il était tout à fait concevable d'imaginer un cumul de lignes vu que des caisses pour des quantités équivalentes passent de 14K€ à 27K€. **Monsieur MARMIN** précise que l'entreprise PIE est leader du marché au plan national pour ce type d'appareil haut de gamme garanti 7 ans que d'autres fournisseurs proposaient à des prix nettement plus élevés.

**Madame JANNEAU** demande que le détail des investissements transmis au Conseil de Surveillance soit également communiqué aux membres de l'AG. **Monsieur CRIBIER** indique que la liste des investissements leur sera transmise à l'issue de la séance.

**Monsieur MARMIN** évoque également:

- la reconduction des marchés de denrées alimentaires, le renouvellement des marchés de surveillance, des analyses et de l'hygiène des aliments ainsi que la désinsectisation et la destruction des rongeurs,
- la signature du marché sur les produits lessiviels ainsi que celui sur le régime de la protection sociale complémentaire pour les années 2014 à 2019,
- la très légère diminution des effectifs (-2.65 EATP) en raison du ralentissement de l'activité et de l'impact lié à la fermeture de Commines,
- les efforts poursuivis par l'association en matière de formation professionnelle en consacrant 4% de sa masse salariale brute (342 salariés formés) et en acceptant 6 congés individuels de formation dont 3 CAP de cuisine,
- l'accord conclu au titre de l'année 2014 dans le cadre des négociations annuelles obligatoires portant sur les salaires (augmentation générale de 0.8% pour l'ensemble des salariés) et d'autres mesures ponctuelles (suppression de certains niveaux de grades, rémunération de 2 journées enfant malade, annualisation de l'entretien d'évaluation sur demande des salariés).

**Madame BORG** se demande si l'augmentation salariale concerne l'ensemble des salariés ou seulement les plus bas salaires. **Madame BELBOUAB** explique que l'augmentation générale de 0.5% est valable pour l'ensemble du personnel et que le 1% supplémentaire ne concerne que les employés.

**Monsieur TANT** tient à ajouter que la discussion porte sur 2 paramètres différents. En effet, Monsieur **MARMIN** évoquait les résultats de la négociation collective au titre de l'année 2014 (+0.8%) qui impactera l'année 2015 alors que Madame **BELBOUAB** donnait des précisions sur l'évolution des salaires impactant l'année 2014.

**Monsieur MARMIN** poursuit la présentation du rapport de gestion en rappelant que l'association a servi 2 284 251 repas sur l'année, ce qui représente une diminution de l'ordre de 4.18% par rapport à la prévision. Il ajoute que même si l'érosion se poursuit en 2015, la tendance est à la baisse au regard des indicateurs du mois de mai (3.2%).

Pour **Madame JANNEAU**, il aurait été plus judicieux de prendre l'indicateur «*nombre de repas servis en moyenne par jour de fonctionnement*» pour se rendre compte que la situation est inquiétante puisque la diminution de la fréquentation est évaluée à 5.59%.

**Monsieur VEYRAT** se demande s'il n'y a pas une coquille dans l'annexe 8 du rapport de gestion. La fréquentation moyenne journalière de Daumesnil – Diderot est estimée à 2 100 repas alors qu'il a été dit en groupe de travail que la fréquentation du pôle Bercy avoisinait les 1 800 couverts. **Monsieur TANT** explique qu'il ne s'agit là que d'un problème d'imputation des repas sur les caisses. Il précise que lorsque Daumesnil a été fermé pour travaux, tout a été transféré sur Diderot mais que l'inverse n'a pas été fait à la fermeture de Diderot. Ce n'est qu'après sa réouverture que le distinguo a été fait.

**Monsieur ALAGUILLAUME** se demande alors si le total qui sert à calculer le nombre de repas servis sur l'année est fiable, à savoir l'addition de 131 479 et 172 860 repas. **Monsieur TANT** répond par l'affirmative en précisant que seule l'imputation est incorrecte. **Monsieur GAUTIER** rassure les membres de l'assemblée, le détail est faux mais le global est correct.

S'agissant du coût de revient, **Monsieur MARMIN** explique sa progression de 2.47% pour atteindre 10.37€ en raison du tassement de l'activité alors que les coûts de structure demeurent identiques.

Il revient sur les audits conduits pour s'assurer de la qualité des productions et les efforts déployés par les salariés qui ont permis d'atteindre de très bon taux de conformité des analyses microbiologiques de surface et des analyses de denrées (90.35% - 86.3%).

**Madame BORG** s'interroge sur la fréquence des analyses réalisées par les laboratoires. **Madame PORTIER** indique que la fréquence diffère selon la taille du restaurant ; les laboratoires passent tous les 2 mois sur les satellites alors que les analyses sont mensuelles pour les autres.

**Monsieur MARMIN** rappelle que le taux de satisfaction des usagers connaît une légère augmentation pour atteindre 74.2% (72.8% l'an passé) en raison du travail constant des salariés de l'association pour la mise en œuvre d'une trame variée avec des produits (d'île de France ou des proches départements quand cela est possible) respectant de plus en plus la saisonnalité.

**Madame BORG** se demande s'il est possible d'inclure la notion de proximité dans les marchés. **Monsieur MARMIN** lui répond que des clauses sont ajoutées quand cela est possible tout comme des pondérations par rapport aux circuits courts.

Il évoque ensuite l'enquête de satisfaction et le travail des équipes en interne pour tenter d'améliorer l'indicateur «*file d'attente*» en améliorant notamment l'affichage (plus de simplicité, plus de lisibilité et des tests pour une signalétique en hauteur).

**Madame JANNEAU** s'inquiète de ne pas avoir vu d'amélioration sur ce sujet malgré le recrutement d'une responsable de communication.

**Monsieur MARMIN** explique que l'AGRAF expérimente également à Paganini un nouveau système de lecture de cartes. **Monsieur CASSAGNERES** précise que la puce AGRAP n'est pas qu'un identifiant puisqu'il y a un jeu de lecture mais aussi d'écriture sur cette dernière, le but étant de gagner en réactivité en supprimant la fonction de réécriture.

**Madame CRASPAIL** doute que le nouveau système de lecture de cartes suffise à améliorer le temps d'attente. Elle indique que la situation sur Paganini s'est détériorée avec la mise en place du nouveau



circuit de distribution. Elle ajoute que de nombreux agents découragés par les files d'attente ne fréquentent plus le restaurant et s'inquiète de l'arrivée prochaine de 200 agents de Belleville d'autant plus qu'il y aurait, en plus des nombreux stagiaires, des conventions extérieures sur le site. Pour **Monsieur MARMIN**, quels que soient les efforts entrepris par l'AGRAF pour fluidifier les caisses, la problématique perdurera tant que les agents se concentreront sur une plage horaire réduite. Il rappelle que 86% des agents ont déjeuné à 12h45 alors que le service est censé fonctionner jusqu'à 14h.

**Madame CRASPAIL** explique que les agents viennent avant 12h30 pour avoir du choix. Pour **Monsieur CASSAGNERES**, le choix ne peut que se réduire à partir du moment où plus de 80% de la fréquentation a déjà déjeuné.

Pour **Monsieur VEYRAT**, le circuit de distribution pose également des problèmes à St Sulpice : il faut se servir en légumes d'accompagnement avant de choisir le plat, sinon il faut revenir en arrière pour se servir des légumes et cela pose un problème pour réintégrer la file d'attente à la caisse. **Monsieur GAUTIER**, qui y est allé 2 jours plus tôt, ne partage pas l'avis de Monsieur VEYRAT.

Pour résoudre le problème de la fréquentation, **Monsieur ALAGUILLAUME** suggère d'offrir un périphérique aux rationnaires qui viendraient après 13h. Après avoir remercié Monsieur ALAGUILLAUME pour sa suggestion, **Monsieur GAUTIER** précise que même si la file d'attente est un vrai sujet, le changement de caisses au moment où l'enquête de satisfaction s'est déroulée a aggravé la perception que les usagers pouvaient en avoir. S'agissant de l'affichage, la responsabilité en incombe aux équipes sur place qui doivent veiller à ce que l'étiquetage soit bien adapté et ce n'est pas faute de leur dire.

- En matière de développement durable, **Monsieur MARMIN** rappelle les principales actions entreprises pour réduire l'impact des activités de l'association retracées dans le rapport environnemental joint au rapport de gestion avec notamment le tri des bio-déchets sur les restaurants DGFIP.

S'agissant des perspectives 2015, il évoque le démarrage des travaux sur Ivry qui se poursuivront dans les mois à venir et qui nécessiteront en raison de leur importance la fermeture pour quelques jours du restaurant.

**Monsieur VEYRAT** se demande si les travaux sur IVRY se font dans le cadre de l'installation de la cuisine centrale. Après avoir répondu par l'affirmative, **Monsieur MARMIN** précise que les travaux devraient s'achever en juin ou septembre 2016. **Monsieur GAUTIER** ajoute que la DGFIP restera plus longtemps que prévu sur le site de Palikao.

**Monsieur VEYRAT** s'interroge sur les modalités du changement de site de production. Après avoir expliqué qu'il est impossible pour l'AGRAF d'avoir deux structures qui fonctionnent en même temps ne serait-ce que d'un point de vue RH, **Monsieur MARMIN** indique qu'Ivry ne fonctionnera que lorsque Palikao fermera.

S'agissant de la réfection du restaurant Reuilly dont les travaux pourraient durer 10 mois. **Monsieur MARMIN** précise qu'une étude est en cours de réalisation pour savoir comment la production et la distribution pourraient être reconfigurées.

**Madame JANNEAU** se demande s'il est judicieux qu'AGRAF investisse dans des travaux d'une telle importance alors que la fréquentation du restaurant a peu de chance d'augmenter, d'autant plus si le plan Vigipirate est maintenu en permanence tout en sachant que le Secrétariat Général n'assurera pas l'accueil du bâtiment. Elle ajoute qu'une concertation entre DRH3 et SEP est nécessaire pour avoir une vision plus globale du projet. Après avoir précisé que seule la tutelle était décisionnaire et que bien évidemment elle communiquait sur le sujet avec SEP, **Monsieur GAUTIER** insiste sur le fait que, indépendamment du plan Vigipirate, la rénovation du site aura un effet bénéfique sur sa fréquentation.

**Madame JANNEAU** fait observer que les collègues des bâtiments aux alentours ne déjeunent plus sur Reuilly ; Certains déjeunent à l'extérieur, d'autres sur Sully ou Daumesnil/Diderot.

La mise en place du site internet qui devrait être effective prochainement permettra à l'ensemble des usagers de se connecter pour recharger leurs cartes par epaiement, de connaître les menus et de trouver l'adresse d'un restaurant. **Monsieur MARMIN** ajoute que le site sera mis à jour régulièrement au moyen de brèves et d'articles et qu'un espace intranet dédié sera mis en place pour les salariés de l'AGRAF.

Après avoir rappelé la discussion portant sur le compte individuel de formation évoqué lors du dernier groupe de travail, **Madame JANNEAU** estime que si les salariés ne sont pas formés à l'outil informatique et s'ils ne disposent pas des équipements nécessaires sur leur lieu de travail pour pouvoir accéder au

nouveau site, ce n'est que de l'affichage. Pour **Monsieur GAUTIER**, si l'accès du site aux salariés est un sujet, il sera traité avec les délégués du personnel pour que les salariés puissent être dotés d'un ordinateur sur chaque site (dédié ou utilisable).

**Monsieur ALAGUILLAUME** revient sur le fait que certains salariés ne sont pas toujours informés des promotions ou postes vacants car ils n'ont pas accès aux messages électroniques diffusés par le siège. Enfin, s'agissant du nouveau site internet, il rappelle qu'il est important de vérifier en amont que les usagers pourront s'y connecter en sachant que les politiques d'accès ne sont pas uniformes entre les services et les directions. S'agissant des salariés de l'association, **Monsieur GAUTIER** ose croire que tous les salariés sont informés des postes disponibles même s'ils n'ont pas tous accès à la messagerie AGRAF. **Monsieur MARMIN** confirme que l'information se fait également par voie d'affichage sur tous les sites.

Pour les usagers qui souhaitent se connecter depuis leur poste de travail, **Monsieur MARMIN** indique s'être déjà renseigné auprès de la DRFIP et que le nécessaire sera fait pour les directions à réseaux.

S'agissant de la nouvelle offre mise en place depuis le 1<sup>er</sup> février dernier, **Monsieur GAUTIER** se propose de faire un 1<sup>er</sup> point d'étape en insistant sur :

- un taux de prise conforme aux prévisions budgétaires (la formule 1+1 séduit un quart des usagers),
- une adhésion géographique homogène,
- un comportement plus féminin (que masculin) qui s'accroît avec les tarifs même si la différence n'est pas considérable (les tarifs 1,2 et 3 sont davantage attirés par la formule allégée que les tarifs 4,5 et 6).

Il se félicite que l'AGRAF soit allée à la rencontre des usagers qui souhaitaient avoir une offre différente du plateau repas traditionnel. Il considère toutefois que ce n'est pas la panacée même s'il est permis de penser que la formule allégée a permis d'enrayer la baisse de la fréquentation.

**Monsieur LAPLAGNE** estime que le recul n'est pas suffisant pour savoir si la nouvelle offre a permis de reconquérir les usagers non intéressés par le plateau repas traditionnel, aucun bilan sur l'attribution de nouvelles cartes ou la remise en service de cartes AGRAF n'ayant été communiqué aux membres de l'AG. Par ailleurs, il indique ne pas être convaincu quant au rôle de la nouvelle offre sur le fléchissement de la baisse de fréquentation et regrette de constater que les plus basses catégories s'orientent vers cette offre pour des raisons budgétaires.

**Monsieur ALAGUILLAUME** ne partage pas non plus l'enthousiasme du Président quant au succès de cette nouvelle offre car ce n'est pas par manque d'appétit que les usagers la privilégient. Trouvant étonnant que les cadres de Bercy ne soient pas davantage séduits par cette offre allégée, il se demande si ces derniers ont été suffisamment informés.

**Monsieur GAUTIER** précise qu'un travail d'analyse va être mené dans les semaines à venir pour savoir si l'AGRAF compte de nouveaux usagers. Il estime que les usagers viennent plus souvent qu'ils ne seraient venus si la nouvelle offre n'avait pas été mise en place et tient à souligner que même si on observe un attrait plus important des premiers tarifs pour cette offre, cette différence n'est pas significative.

## V – Présentation du Bilan Social 2014.

**Monsieur GAUTIER** donne la parole à Madame BELBOUAB pour la présentation du bilan social.

Suite à une présentation détaillée faite lors du groupe de travail, **Madame BELBOUAB** propose de n'évoquer que les principaux indicateurs du bilan.

S'agissant des effectifs, on note:

- un effectif moyen diminué de 2.65 EATP en raison de la baisse de l'activité et de la fermeture du restaurant Commines,
- une progression de l'âge moyen,
- plus de seniors dans l'emploi (38% de l'effectif a plus de 50 ans) et moins de jeunes de – de 26 ans (2.19% de l'effectif actuel),
- une progression de l'ancienneté en raison de la faiblesse du turn over (5.21%),
- une ventilation des effectifs par sexe toujours sensiblement équivalente (173 femmes pour 202 hommes) même si une analyse plus détaillée fait apparaître une répartition différente selon les emplois. Certains métiers sont majoritairement occupés par des hommes (plonge) et certains par des femmes (ER). Pour tenter de corriger cette situation, l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les

femmes a été renouvelé avec les partenaires sociaux.

S'agissant des entrées et des départs, on note:

- le recrutement de 17 personnes en CDI (dont 2 jeunes de – de 25 ans),
- un indicateur «*démission*» en hausse avec 7 départs,
- 3 salariés licenciés pour inaptitude et 1 pour abandon de poste,
- 5 salariés ont fait valoir leurs droits à la retraite.

S'agissant des promotions, **Madame BELBOUAB** indique que, parmi les 33 personnes promues par le Comité de direction sur proposition des responsables qui en ont fait la demande, 27 sont des salariés des restaurants et 6 sont des salariés du siège.

S'agissant des rémunérations, on note:

- une légère diminution de la masse salariale malgré les mesures d'augmentation générale des salaires de base de 0.5% pour l'ensemble du personnel et augmentée de 1% pour les salariés. Cette baisse est imputable à la diminution de l'effectif moyen des permanents et des CDD,
- une progression de la moyenne perçue des rémunérations brutes de décembre (comprenant notamment l'ancienneté, la prime d'assiduité, la prime de gestion et le 13<sup>ème</sup> mois).

S'agissant de l'absentéisme, on note:

- une baisse sensible du nombre d'accidents de travail,
- un indicateur «*accident de trajet*» en diminution même s'ils génèrent des arrêts plus longs,
- une baisse sensible des jours d'absence pour maladie (4 059 jours en 2014 contre 5 157 en 2013).

Pour la formation professionnelle, l'AGRAF est largement au-dessus de l'obligation légale de 0.9% avec 4% de sa masse salariale consacrée à la formation des salariés dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité (dont la formation «*gestes et postures*» adaptée au poste de travail), de l'alphabétisation (même si la participation s'érode) et de la mise en valeur des aliments en valorisant les savoir-faire (sauces et cuisson du poisson notamment).

S'agissant du congé individuel de formation, après avoir rappelé que les formations qualifiantes sont à l'initiative du salarié, **Madame BELBOUAB** liste les 6 CIF qui ont été acceptés dont 3 CAP de cuisine.

Elle évoque ensuite le compte personnel de formation qui sera expliqué à l'ensemble des salariés lors de réunions de sensibilisation dans les établissements afin qu'ils aient les informations nécessaires pour leur permettre d'accéder à ce nouveau dispositif et ajoute que la possibilité de mettre à disposition un poste de travail va être étudiée.

**Madame BORG** souhaite connaître la procédure existante en cas de poste vacant. **Madame BELBOUAB** explique qu'une communication simultanée est faite en interne et en externe et que le candidat retenu est celui qui a le plus d'aptitudes pour occuper le poste. Elle ajoute que si le candidat en interne a les compétences requises, la promotion en interne est bien évidemment privilégiée.

**Monsieur VEYRAT** souhaite connaître le ratio des promotions entre les salariés du siège et ceux des établissements. **Madame BELBOUAB** précise que les promotions sont décidées en fonction des opportunités et qu'il n'y a pas de quota.

**Madame JANNEAU** se demande pourquoi le poste «*charges de personnel*» baisse de 0.27%. **Madame BELBOUAB** explique la différence entre la masse salariale au sens de la N4DS et le poste présenté dans les comptes où interviennent les provisions pour congés et RTT qui ont un impact important sur le résultat.

**Monsieur VEYRAT** note que la masse salariale diminue mais que les charges patronales augmentent.

**Madame BELBOUAB** explique l'augmentation des charges par le durcissement de la méthode de calcul mais aussi parce qu'il y a moins de bas salaires à l'AGRAF.

Pour une meilleure compréhension des tableaux RH, **Monsieur ALAGUILLAUME** demande s'il est possible de bien distinguer les CDD et les CDI. **Madame BELBOUAB** signale que la précision est déjà identifiée : si ce n'est pas écrit «*hors CDD*» c'est qu'ils sont comptabilisés.

S'agissant des accidents de trajet dont la gravité augmente, **Madame JANNEAU** se demande si le CHSCT a prévu des actions préventives et/ou correctives. **Madame BELBOUAB** rappelle la procédure mise en place pour les accidents : toute déclaration est remontée systématiquement au siège, le service HQSE l'analyse et propose, si cela s'avère nécessaire, des actions correctives à mettre en place. Une fois

par an, les membres du CHSCT se réunissent et analysent tous les accidents avec la médecine du travail. S'agissant plus spécifiquement des accidents de trajets, elle considère qu'ils devraient faire l'objet d'une analyse aussi poussée que celles ayant trait aux accidents de travail et aux maladies professionnelles même s'il est difficile de mettre en place des actions préventives pour des chutes survenues dans les transports en commun.

Revenant sur la formation alphabétisation dont la participation s'érode, **Madame JANNEAU** estime qu'il est nécessaire de faire de la pédagogie aux salariés concernés en leur disant que c'est dans leur intérêt de persévérer. **Madame BELBOUAB** précise que c'était dans son intention d'aborder le sujet lors des réunions de sensibilisation prévues à la rentrée.

**Madame BELBOUAB** ponctue sa présentation en évoquant les mutations de l'année. Sur 81 mutations, 12 salariés l'ont été 2 fois et 2 salariés ont été déplacés à 3 reprises en raison des nécessités de service (exemple : Monsieur MAUGE suite à la fermeture de Commines).

**Monsieur ALAGUILLAUME** remarque que le bilan social fait apparaître un mieux-être qui s'explique par l'audit social et des pratiques plus conformes aux attentes des salariés et à celles des représentants des usagers. Sans tirer de conclusions trop hâtives, il tient à mettre en évidence 2 indicateurs : la précarité des CDD dont le statut est moins enviable que celui de la majorité du personnel de l'association et la nette augmentation de l'écart de rémunération entre les salaires les plus faibles et les salaires les plus élevés de l'AGRAF. **Monsieur GAUTIER** rappelle que l'association recourt moins aux CDD depuis que l'équipe tournante a été étoffée.

**Madame BORG** souhaite avoir des informations sur le télétravail. **Madame BELBOUAB** indique s'être rapprochée de l'EPAF pour savoir comment le dispositif était géré. Elle précise que le télétravail fera l'objet d'une discussion aux prochaines NAO et qu'en fonction de la faisabilité, sa mise en place pourrait débuter en 2016.

## VI – Présentation des comptes 2014.

**Monsieur GAUTIER** donne la parole à M. BISOU pour la présentation des comptes 2014.

S'agissant du compte d'exploitation, **Monsieur BISOU** rappelle que l'association a réalisé en 2014 23.2M€ de produits contre 24.8M€ de charges, soit un résultat déficitaire de 1.567M€. La prévision budgétaire était correcte à 9 000€ près, le résultat ayant été évalué à -1.576M€.

Il précise que la répartition des produits n'a guère évolué depuis l'an passé : les produits d'exploitation représentent 62.96% de l'ensemble, la subvention de fonctionnement augmente légèrement (36.33%) tandis que les produits financiers sont en retrait et ne représentent plus que 0.71%.

**Monsieur BISOU** détaille ensuite les principales variations au niveau des produits avec:

- une diminution des prestations self pour 117K€,
- une baisse des subventions (effet quantité de couverts en moins),
- une diminution des produits financiers à hauteur de 70K€,
- une réduction des plateaux HDM dont le report profite à la prestation sandwich.

Il détaille ensuite les principales variations au niveau des charges avec:

- une diminution des achats (301K€),
- une réduction du coût des énergies (56K€) suite à la mise en place des compteurs divisionnaires,
- une diminution du poste «*habillement et linge*» (25K€).

S'agissant des questions posées lors du groupe de travail sur les produits lessiviels et les fournitures informatiques, **Monsieur CRIBIER** se propose d'y répondre:

- l'augmentation des produits lessiviels alors que le nombre de couverts est moindre s'explique par un effet calendaire provoqué par un changement de fournisseur,
- la hausse des fournitures informatiques résulte d'achats de cartes usagers mais aussi de switches, connecteurs et câbles pour les liaisons télématiques pour la mise en place des nouvelles caisses.

**Monsieur BISOU** ne revient pas sur la réduction des frais de personnel de l'ordre de 35K€ puisque cela a été évoqué dans la présentation du bilan social.

Au même titre que les prestations vendues, **Madame JANNEAU** demande que les fournitures acquises pour les croq'AGRAF soient à l'avenir comptabilisées dans les comptes. En prenant appui sur l'approbation

gestuelle de Monsieur FUSIL, elle ajoute qu'on ne peut laisser subsister le sentiment que lesdites denrées bénéficient de la subvention (alors ce que ce ne devrait pas être le cas) et qu'elles puissent être revendues sans tarif différencié. **Monsieur TANT** précise qu'il existe une différence entre les activités subventionnées et celles qui ne le sont pas dans l'annexe 9 du rapport de gestion intitulé «*ventilation des charges suivant les activités*».

Pour **Madame JANNEAU** ce n'est pas suffisant dans la mesure où le croq'AGRAF n'est pas ciblé. **Monsieur BISOU** propose l'ajout d'une annexe spéciale pour y remédier.

S'agissant du coût de revient d'un repas dans l'annexe 4 du rapport, **Monsieur ALAGUILLAUME** demande à connaître le détail du calcul et plus particulièrement le café qui est une denrée non subventionnée.

Après avoir rappelé les 2 284 251 couverts servis en 2014, **Monsieur BISOU** revient sur la tendance à la baisse qui s'est essentiellement focalisée sur le tarif 1 (91 461 couverts sur les 99 599 repas perdus) et indique que des études sont en cours pour avoir une meilleure visibilité.

Il évoque le comparatif annuel des repas par restaurant en précisant que la baisse d'activité (4.18%) se traduit dans les faits puisque tous les sites à l'exception de Banque et Gauguin produisent moins de repas. La moyenne journalière globale n'est plus que de 10 351 couverts (contre 10 964 l'an passé).

S'agissant du coût de revient du repas, ce dernier progresse logiquement pour atteindre 10.37€ en raison de l'augmentation des frais de personnel (5.638€ contre 5.167€ en 2013) et du coût denrées (2.709€ contre 2.699€ en 2013) car le nombre de couverts diminue et les coûts fixes demeurent.

Pour les 8K€ d'écart entre la prévision et la réalisation, **Monsieur BISOU** constate:

- une diminution des ventes liée à la baisse des couverts,
- une bonne maîtrise du coût denrées (0.051€),
- une hausse des autres charges compensée par la diminution des frais de personnel (157K€).

S'agissant de l'actif du bilan, il insiste sur:

- des disponibilités encore importantes malgré une trésorerie réduite de 3.7M€,
- des immobilisations nettes en recul (116K€),
- l'augmentation des comptes de régularisation à hauteur de 271K€.

S'agissant du passif du bilan, **Monsieur BISOU** évoque la baisse des fonds associatifs de 1.577M€, l'augmentation des dettes fournisseurs (41K€) et la diminution des comptes de régularisation (PCA) de 2M€.

**Monsieur VEYRAT** se demande quand les caisses ont été comptabilisées en immobilisations. **Monsieur CRIBIER** indique qu'une partie l'a été en 2014, l'autre en 2015 car c'est la date de mise en service effective qui détermine l'immobilisation.

Sauf si des immobilisations ont été mises au rebut, **Monsieur VEYRAT** trouve étrange que le montant des immobilisations brutes 2014 soit inférieur à celui de 2013. **Monsieur GAUTIER** rappelle que 700K€ d'immobilisations ont été amorties.

Concernant la question sur les ascenseurs posée en groupe de travail, **Monsieur CRIBIER** précise que l'AGRAF est propriétaire de moteurs d'ascenseurs qui sont en fait des monte-charges dont l'AGRAF a l'usage exclusif. **Monsieur LAPLAGNE** est rassuré de savoir qu'il ne s'agit pas d'ascenseur et souhaite connaître l'emplacement de ces monte-charges. **Monsieur CRIBIER** indique que le premier est à St Sulpice et le second à Commines.

**Madame JANNEAU** insiste sur le fait qu'en cas de fermeture, ces monte-charges ne seront pas récupérés par l'association. Elle rappelle le vœu unanimement voté par l'assemblée générale concernant les travaux urgents payés par l'AGRAF dont la tutelle n'assure pas la charge.

**Monsieur LAPLAGNE** se demande si l'AGRAF a un contrat d'entretien spécifique. **Monsieur CRIBIER** répond par l'affirmative puisque c'est un matériel spécifique à la restauration et qu'il n'est utilisé que par l'AGRAF. Pour **Monsieur LAPLAGNE**, il ne faudrait pas que la réfection de l'ascenseur de St Sulpice soit payée par l'association. Parce qu'il n'est utilisé que par l'AGRAF (pour les livraisons et pour accéder aux vestiaires des salariés), **Monsieur CASSAGNERES** explique qu'il est normal que l'association prenne à sa charge sa réfection.

**Monsieur BISOU** précise que la répartition bilancielle se divise essentiellement entre 74% d'actif circulant (contre 81% l'an passé) et 16% d'actif immobilisé.

Il commente le détail des investissements à hauteur de 481K€ dont la part la plus importante est attribuée au système de caisse et à l'informatique (298K€), revient sur les mises au rebus à hauteur de 719 653€ pour du matériel quasiment amorti (707 737€) et rappelle les investissements réalisés par la tutelle à hauteur de 246 020€ sur les restaurants Chevaleret et St Sulpice.

S'agissant des autres créances, **Monsieur BISOU** insiste sur l'augmentation des charges constatées d'avance en raison du paiement par anticipation du contrat de maintenance du système de caisse.

Quant au détail de la trésorerie, il revient sur la diminution des valeurs mobilières à hauteur de 3 516 103€.

Après avoir rappelé l'incidence du résultat déficitaire sur la baisse du passif, **Monsieur BISOU** explique qu'elle est due à la diminution des fonds associatifs et des produits constatés d'avance. Il précise que la trésorerie qui reste toujours fortement excédentaire (11.7M€) se décompose entre le fonds de roulement nécessaire à l'activité de l'association (3.796M€) les PCA (3.759M€) et l'excédent du fonds de roulement hors PCA (4.211M€).

Il ajoute que même si les taux ne sont pas très élevés, les placements sur livret ont l'avantage d'être sûrs. **Madame JANNEAU** évoque l'alternative de placements éthiques mais néanmoins rémunérateurs. La mutuelle des motards en colère, à titre d'exemple, recourt à un placement qui rapporte plus que 1%.

S'agissant des capitaux propres, **Monsieur BISOU** explique que l'AGRAF possède des réserves utilisables à hauteur de 3.7M€ (affectation de la perte de 1.567M€ déduite) et des fonds associatifs à concurrence de 2.513M€ (contrepartie du financement des immobilisations à l'actif du bilan).

Au regard des résultats déficitaires enregistrés ces dernières années, il indique que l'association va devoir trouver à court terme un mode de financement différent ou réussir à capter un grand nombre d'utilisateurs de façon à pouvoir rééquilibrer ses comptes.

Après avoir rappelé le montant de la subvention 2014 (8.930M€), **Monsieur BISOU** fait un aparté sur la subvention de fonctionnement 2015. En augmentant fortement (11M€ avant la mise en réserve des 8%) elle permet à l'AGRAF de présenter un déficit pour l'année 2015 qui ne devrait pas dépasser les 750K€.

Pour **Monsieur VEYRAT**, c'est un artifice de parler d'augmentation car c'est le même montant que 2014 avec une reprise PCA diminuée de 600K€. **Monsieur GAUTIER** précise que Monsieur BISOU faisait un aparté sur l'année 2015.

**Monsieur VEYRAT** souhaite savoir comment est apprécié le fonds de roulement de l'association et s'il est revu à la hausse en fonction des risques pris par l'AGRAF (déficits successifs et charges supplémentaires). **Monsieur CRIBIER** précise que le fonds de roulement est un calcul comptable qui ne fait qu'additionner et soustraire des postes du bilan, les risques pris par l'association apparaissent quant à eux dans l'analyse.

Pour **Monsieur VEYRAT**, il convient de tirer la sonnette d'alarme car la trésorerie de l'AGRAF évaluée à 11.7M€ comprend un fonds de roulement à hauteur de 3.796M€.

**Monsieur GAUTIER** insiste sur le fait qu'à court et moyen termes la situation de l'association n'est pas trop préoccupante car les réserves de l'AGRAF peuvent encore financer des déficits. Le financement de l'association à long terme est en revanche un sujet si la fréquentation décline encore. Se posera alors la question du montant de la subvention qui devra être maintenu à un niveau élevé mais il faudra aussi trouver ensemble des solutions pérennes pour maîtriser nos coûts. Il précise que l'association s'efforce déjà de le faire même si des marges de progrès sont réalisables, en prenant pour exemple les frais de personnel qui se sont stabilisés alors que depuis 4 ans la fréquentation a baissé de 13%. Il ajoute qu'il est parfaitement normal que les coûts de personnel soient importants puisque la restauration est une industrie de main d'œuvre mais qu'il convient d'être prudent car le chiffre d'affaires baisse et la fréquentation est loin d'être stabilisée. Il avoue que sa préoccupation actuelle porte sur ce levier. Il espère pouvoir contenir sa baisse, au mieux la stabiliser mais ne pense pas infléchir le phénomène général.

**Madame BRAUNSHAUSEN** évoque la baisse des effectifs. Pour **Monsieur GAUTIER**, c'est un facteur

important d'explication mais il convient de ne pas négliger non plus l'évolution des habitudes et l'effet prix. En effet, même s'il y a une déformation de notre structure d'emploi par une surreprésentation d'utilisateurs appartenant à la catégorie C, on ne peut pas nier que 90% de la baisse de fréquentation relève du tarif 1.

**Madame BRAUNSHAUSEN** voudrait savoir pourquoi les taux de TVA n'apparaissent plus sur les comptes associés au niveau des produits. **Monsieur CRIBIER** précise que le libellé n'a malheureusement pas pris en compte la TVA.

**Madame BRAUNSHAUSEN** est surprise que le taux de TVA pour le compte 706 345 soit de 19.6. **Monsieur CRIBIER** en convient, le taux devrait être à 20%.

**Madame BRAUNSHAUSEN** s'interroge également sur des lignes qui disparaissent et réapparaissent sur un autre numéro de compte avec des changements de taux. Après avoir expliqué qu'il n'était pas en mesure d'expliquer l'historique, **Monsieur CRIBIER** précise que les libellés de compte seront nettoyés.

S'agissant des lignes sans taux de TVA évoquées par Madame BRAUNSHAUSEN, **Monsieur CRIBIER** admet que ce n'est ni explicite ni homogène.

**Monsieur VEYRAT** se demande pourquoi au niveau des variations de charges on observe la ligne «645 700 - charges sociales sur primes» négative. **Monsieur TANT** répond que c'est la variation qui est négative.

Pour **Madame JANNEAU**, c'est le montant qui est négatif. Pour **Monsieur TANT**, il ne s'agit pas de somme mais de variation. En prenant appui sur les achats de stock, **Monsieur ALAGUILLAUME** estime que Monsieur TANT est dans l'erreur.

**Monsieur FUSIL** fait remarquer qu'on enregistre dans ces comptes la variation de la provision d'un exercice sur l'autre, raison pour laquelle ils peuvent être négatifs. Il ajoute que les comptes sont négatifs en valeur brute mais aussi en charges sociales. Il prend pour exemple les congés payés qui peuvent l'être dès lors que la provision d'un exercice est inférieure à la provision de l'année précédente. Comme il s'agit de comptes de provisions, chaque année la provision de l'année précédente est extournée tandis qu'est imputée la provision de l'année. Si la provision de l'année *n* est inférieure à la provision de l'année précédente, la ligne est négative comme cela arrive pour les provisions de congés payés et les provisions pour primes.

**Madame CRASPAIL** ne comprend pas que le compte de charges Assedic soit négatif de 1863.87€. S'agissant de cette ligne, **Monsieur VEYRAT** souhaite avoir la confirmation que la colonne variation (-1 863.87€) correspond bien à la différence entre les deux. Pour **Monsieur GAUTIER**, il ne s'agit pas de variations mais de charges. **Monsieur VEYRAT et Madame JANNEAU** ne comprennent pas que dans un même tableau on puisse trouver des éléments de nature différente. **Monsieur FUSIL** indique que c'est tout à fait réglementaire.

**Monsieur ALAGUILLAUME** demande à ce que le sujet soit clarifié. **Monsieur GAUTIER** précise qu'une fiche d'explication leur sera transmise.

**Monsieur LAPLAGNE** aimerait savoir à quoi correspondent les indemnités compensatrices. **Madame BELBOUAB** explique que les indemnités compensatrices sont versées lors des ruptures de contrat de travail et ajoute que la variation de 94K€ est due au constat qu'il y a eu moins de ruptures conventionnelles et moins d'indemnités de fin de CDD.

**Monsieur GAUTIER** donne ensuite lecture de l'avis formulé par le Conseil de surveillance qui a approuvé les comptes avec 5 voix pour et 4 abstentions.

## VII – Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.

**Monsieur GAUTIER** invite ensuite le Commissaire aux comptes à donner lecture de son avis sur les comptes de l'association pour 2014.

Après avoir rappelé que les membres de l'AG ont eu connaissance de ce rapport, **Monsieur FUSIL** confirme qu'il s'agit d'une certification sans réserve des comptes de l'exercice 2014. Il ajoute que la vigilance s'impose quant aux prochaines discussions budgétaires qui auront lieu dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens mais qu'il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre une procédure d'alerte dans la mesure où l'association bénéficie encore d'un certain montant de réserves.

## VIII – Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2014.

**Madame JANNEAU** s'étonne que les comptes et le bilan fassent partie d'une seule résolution car il y a une différence notable entre la sincérité des comptes validés par le Commissaire aux Comptes et la gestion qui en est faite. **Madame CRASPAIL** tient à faire remarquer que les autres associations font le distinguo entre les comptes et la gestion RH. Pour **Monsieur GAULLIER**, les comptes et le bilan sont indissociables et s'il en était autrement, l'interprétation serait alors complexe en terme juridique.

Estimant préférable de ne faire qu'un vote, **Monsieur GAUTIER** soumet aux participants un projet de résolution relatif à l'approbation des comptes et du bilan.

*«L'Assemblée Générale de l'AGRAF, réunie le 25 juin 2015, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que toutes opérations traduites par lesdits comptes et commentées ou résumées dans l'annexe et le rapport de gestion.»*

Les représentants de l'Etat, les personnalités qualifiées, les présidents de CDAS et les représentants des usagers extérieurs votent pour. Les représentants des usagers issus de la CGT, de FO, de la CFDT et de l'UNSA-CFTC s'abstiennent tandis que les représentants des usagers issus de Solidaires votent contre.

**La résolution est adoptée à la majorité des voix.**

## IX – Affectation du déficit dégagé au titre de l'exercice au poste «résultats sous contrôle de tiers financeurs».

**Monsieur GAUTIER** propose de passer au vote d'une résolution visant à affecter le déficit dégagé au titre de l'exercice clos au poste «résultats sous contrôle de tiers financeurs».

Il donne lecture du projet de résolution: *«L'Assemblée Générale de l'AGRAF, réunie le 25 juin 2015, constate que, compte tenu des produits et charges de l'exercice 2014 retracés dans les comptes qui lui ont été soumis, ces derniers présentent un résultat négatif de 1 567 167€. Elle décide donc d'affecter cette somme au poste « Résultats sous contrôle de tiers financeurs.»*

Les représentants de l'Etat, les personnalités qualifiées, les présidents de CDAS, les représentants des usagers extérieurs ainsi que les représentants des usagers issus de FO, de la CFDT et de l'UNSA-CFTC votent pour. Les représentants des usagers issus de Solidaires et de la CGT s'abstiennent.

**La résolution est adoptée à la majorité des voix.**

## X – Rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article 612-5 du code du commerce et vote d'une résolution relative à ces conventions.

**Monsieur GAUTIER** rappelle que le Code du Commerce impose un rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions passées entre elles par des personnes morales (associations, sociétés commerciales, etc....) lorsqu'elles ont un ou plusieurs administrateurs en commun. Il indique que tel n'est pas le cas à l'AGRAF.

**Monsieur FUSIL** indique avoir établi un rapport en ce sens. Il précise qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention réglementée telle que visée à l'article L612-5 du code du commerce.

**Monsieur GAUTIER** propose de se prononcer sur la résolution suivante: *«L'Assemblée Générale de l'AGRAF, réunie le 25 juin 2015, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 612 – 5 du Code du Commerce, prend acte de l'absence desdites conventions.»*

**La résolution est approuvée à l'unanimité.**

## XI – Questions diverses.

**Monsieur GAUTIER** donne la parole à Madame PORTIER pour évoquer les points environnementaux en cours.

Après avoir expliqué poursuivre les actions engagées en 2014 notamment au travers du tri des bio-déchets qui va s'étendre à 2 établissements supplémentaires, **Madame PORTIER** attire l'attention des membres de l'AG sur le poisson en raison des alertes répétées des professionnels de la pêche et des fournisseurs sur les difficultés de la ressource maritime.

Sans qu'il soit question d'appauvrir les menus servis à l'AGRAF, elle tient à souligner qu'une réflexion sur ce sujet va devoir être menée d'ici la fin de l'année car il ne pourra y avoir du poisson tous les jours à la



carte. Ce pourrait être un plat végétarien, un plat à base de protéines animales ou autres. Pour avoir lu un article sur le poisson récemment, **Madame SAIDI** explique qu'il est aujourd'hui préconisé de consommer une autre catégorie de poisson pour permettre à l'espèce de se renouveler.

**Madame PORTIER** explique que l'AGRAF s'applique déjà à proposer dans sa trame de menus une autre catégorie de poisson (sardine, maquereau) mais qu'écologiquement parlant cela ne sera pas suffisant. Egalement sensible à l'appauvrissement des ressources maritimes, **Madame CRASPAIL** pense que les usagers ne seront pas choqués si la suppression du poisson est accompagnée d'une campagne de sensibilisation.

**Monsieur ALAGUILLAUME** est satisfait que le rapport environnemental de l'AGRAF prenne la même place au moins en pagination que les autres livrets. Par contre, il regrette que les usagers soient si peu informés des actions menées par le service HQSE.

S'agissant du tri des bio-déchets, il rappelle que même si c'est un bon apprentissage pour les rationnaires et les salariés de l'AGRAF, il serait opportun que le circuit de ramassage d'ordures en aval corresponde au tri fait par l'association. Hormis le verre, les matières métalliques et le plastique, **Madame PORTIER** précise que les circuits de CYCLEADE pour les bio-déchets correspondent et qu'il devrait en être de même avec le prestataire qui sera choisi pour les restaurants qui ne sont pas en administration centrale.

En ce qui concerne les actions HQSE, elle considère que les usagers seront mieux informés lors du lancement du site internet car les éléments principaux du rapport environnemental ont été repris sur les premières pages du site et les actualisations sur ce support seront accessibles au plus grand nombre ; ce type d'affichage ne lui semble pas approprié à l'entrée des restaurants.

**Madame JANNEAU** se demande quel genre de publicité sera mis en œuvre pour annoncer le lancement du site internet. **Monsieur GAUTIER** indique que les canaux de communication habituels seront exploités mais qu'ils seront élargis.

**Monsieur ALAGUILLAUME** évoque un article paru récemment dans la presse nationale quant aux gobelets plastiques. Il précise qu'un encart relativement important détaille avec des données argumentées le fait que le gobelet en carton est une fausse solution, raison pour laquelle il exprime son souhait que l'AGRAF revienne à la vaisselle durable. **Madame PORTIER** précise que les gobelets utilisés dans les restaurants ne sont pas plastifiés mais légèrement cirés donc biodégradables.

**Madame BORG** demande les dernières informations disponibles sur Argonne. Après avoir rappelé que les locaux de restauration du rez-de-chaussée appartiennent à la DGFIP et à la CRAMIF, **Monsieur VIEL** précise que les deux entités se concertent sur les modalités de financement des travaux. Il indique qu'il devrait s'agir d'une restauration type sandwich et plats réchauffés et que s'agissant du financement des repas, le Secrétariat Général a été sollicité pour savoir s'il y a un mode de subventionnement pour ce type de restauration.

**Madame SAIDI** se fait l'écho des usagers mécontents de devoir payer le 2<sup>ème</sup> petit pain. Elle aimerait savoir si cette mesure a eu un impact environnemental positif. **Monsieur CASSAGNERES** répond par l'affirmative. Il rappelle que le pain repositionné au niveau des caisses avait déjà permis de réduire le pain jeté et ajoute que le paiement du 2<sup>ème</sup> pain va dans le même sens. Il revient sur la pesée faite à Reuilly (950 couverts) où 13 kilos de pain étaient jetés et indique qu'une pesée a été réalisée il y a peu à Ivry (500 couverts) avec 3 kilos de pain dans la poubelle.

S'agissant du 2<sup>ème</sup> pain payant, **Madame SAIDI** estime que l'AGRAF est à contre-courant de la tradition. **Monsieur CASSAGNERES** précise que les restaurations type Casino et Flunch facturent le pain et **Monsieur ROBINNE** ajoute qu'à l'ASPP même le 1<sup>er</sup> pain n'est pas gratuit.

**Madame SAIDI** demande s'il est possible d'inscrire le prix de revient du repas AGRAF sur les tickets de caisse pour que les agents se rendent compte qu'ils bénéficient d'une subvention interministérielle. Bien qu'il ne soit pas envisageable d'imprimer le coût de revient sur le ticket de caisse, **Monsieur GAUTIER** n'interdit nullement une communication sur le sujet.

Concernant les bars à légumes, **Madame SAIDI** souhaite savoir s'ils seront généralisés et fait remarquer que certains usagers pensent que le fait de se servir est peut-être moins hygiénique et que cela peut avoir des conséquences négatives sur l'emploi. **Monsieur CASSAGNERES** marque son étonnement car l'AGRAF n'a eu que des retours positifs sur les bars à légumes qui seront implantés là où c'est possible car ils ont l'avantage de générer moins de bio-déchets (les rationnaires se régulent). Pour éviter qu'ils deviennent à terme une charge supplémentaire pour l'association, il insiste sur la nécessité de trouver en amont des parades pour les réduire. Il explique que l'AGRAF s'était posé la question de redistribuer le séchât (transformation du bio-déchet) comme elle le fait déjà avec le marc de café mais la machine a un coût (25K€ par restaurant) et le produit fini attire les rongeurs...

**Monsieur VEYRAT** demande qu'il soit rappelé à la DRFIP de fournir en temps et en heure les états prévisionnels des stagiaires.

Après avoir rappelé sa position sur l'évolution de la tarification, **Monsieur GAUTIER** décline la tenue d'un groupe de travail dédié. Il propose cependant de réunir les membres de l'assemblée générale le 30 septembre prochain pour faire un point sur la nouvelle offre.

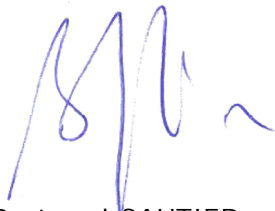
**Madame JANNEAU** et **Madame BORG** regrettent qu'il n'y ait pas de GT grille tarifaire pour aborder les retraités et les tarifs extérieurs. Pour **Monsieur GAUTIER**, ces deux aspects n'étaient pas non plus le cœur du sujet.

Il liste ensuite les prochaines réunions avec:

- le GT budget prévisionnel programmé le mardi 1<sup>er</sup> décembre à 9h30,
- l'Assemblée Générale prévue le jeudi 3 décembre à 9h30.

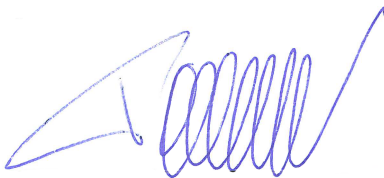
Après avoir remercié l'assistance, **Monsieur GAUTIER** lève la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président,

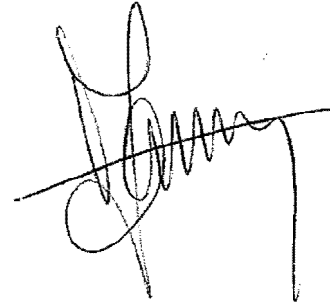


Bertrand GAUTIER

secrétaires de séance,



Philippe LATASTE



Fabienne JANNEAU